

ON CONTINUE...

avec **l'UFR** des industries chimiques CGT

l'édito

Habits neufs et ...VIEILLES RECETTES.

Le remaniement et l'arrivée à Matignon de Gabriel Attal ne changeront rien à la vie de la plupart d'entre nous.

Un nouveau gouvernement dont la devise serait :

“ Changeons tout pour que rien ne change.”

Un gouvernement que les médias dominants qualifient de «gouvernement de droite». Mais pour mettre le cap à droite, il aurait fallu qu'il pratique avant une politique très favorable aux travailleurs, aux jeunes, aux privés d'emploi et aux retraités.

Macron est un fidèle allié du capital et il va le rester. Pour le rester, il est prêt à flirter avec l'extrême droite à l'exemple de la loi « asile-immigration ». Nous sommes tous menacés par cette loi. Elle torpille les droits fondamentaux que sont le droit au travail, à l'éducation, au logement, à la santé, à la protection sociale, à la vie familiale.

Au lendemain des annonces d'attaques en cascade contre l'école, le monde du travail et les chômeurs, c'est une logique totalement différente dont nous avons besoin.

En activité, comme en retraite, seule la lutte a permis d'obtenir des conquêtes sociales, voire de les préserver. Mais ce n'est pas suffisant, il nous faut une stratégie syndicale offensive :

Un plan de travail pour construire un rapport de forces, en construisant une stratégie qui articule la lutte contre la loi immigration avec celle pour la régularisation de tous les sans-papiers, l'augmentation des salaires, des retraites et des services publics, sans oublier le soutien au peuple palestinien et cubain.

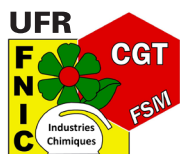
Une telle stratégie est la seule pour s'opposer aux attaques du gouvernement MACRON et à l'influence croissante de l'extrême-droite. Macron s'est appuyé sur la soi-disant légitimité de son élection pour agir contre les citoyens, mais aussi contre la représentation nationale, que ce soit pour les retraites ou pour la loi immigration.

Ces 2 séquences montrent que les institutions de la 5^{ème} République ne sont pas ou plus un cadre démocratique.

Il faudrait, pour la dépasser, à la fois une force politique et une mobilisation interprofessionnelle des travailleurs (de l'ICT à l'O/E, de l'actif au retraité et au privé d'emploi). Nous n'avons ni l'une, ni l'autre, à l'heure actuelle. ■

Sommaire

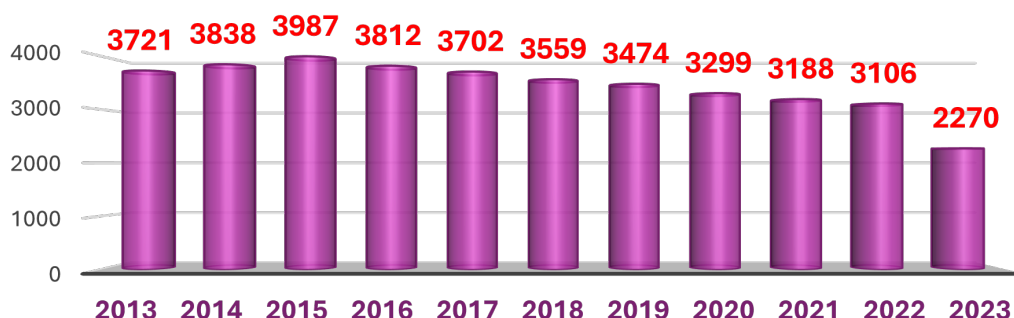
Une : L'édito • Orga / Vie syndicale p.2 • Note de situation sur ANCAV / TOURISTRA p.3 • L'agenda, l'International, le coup de gueule p.4 •



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)
FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex
 Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr
 Directeur de publication : **Emmanuel Lépine**
 Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

Orga/vie syndicale

FNI AU 6 FEVRIER 2024



L'année 2023 sera close à la fin de l'année 2024. 2022 est clôturée. Nous constatons une baisse constante de syndiqués retraités depuis l'année 2015 jusqu'à 2022 (-881) et ce malgré les nombreuses relances effectuées auprès de nos syndicats.

Le renforcement de la CGT par la syndicalisation des retraités subit le poids de la réforme sur les retraites, notamment le passage à 64 ans, les difficultés à convaincre les syndiqués retraités à continuer à rester syndiqués, un nombre important de décès, comme on peut le constater par le nombre de « on continue » retournés à la Fédération, et la création de sections ou syndicats multi pro dans les UD.

Un plan de travail concret de rencontres avec les syndicats est nécessaire pour pallier le renforcement de la CGT par la syndicalisation des retraités et la création de sections syndicales.

La section syndicale est une composante de la CGT. Son objet est la défense des retraités (et veufs), passant par la lutte et l'action : ce n'est pas parce qu'il n'est plus dans l'entreprise que le retraité n'a plus de revendications, il reste soumis aux décisions du Patronat pour ce qui concerne, notamment, sa pension, sa protection sociale, ses transports...et même ses loisirs.

Le renforcement de la CGT par la syndicalisation des retraités, passe par :

➔ **La création de sections syndicales de retraités.**

Nos problèmes sont communs avec ceux des salariés actifs, l'affrontement capital/travail ne s'arrête pas à la retraite.

La continuité syndicale s'impose donc dans une vie qui se poursuit et dans laquelle nos camarades retraités ont à se battre pour de nouvelles revendications en lien avec les actifs, telles que :

➔ **Revendiquer l'augmentation de la dotation patronale dans les CSE afin que les retraités aient accès à la mutuelle d'entreprise, participent, au même titre que les actifs, aux activités sociales de l'entreprise. ■**

NOTE DE SITUATION sur ANCAV/TOURISTRA

Depuis de nombreuses années, l'ANCAV, pôle CGT de tourisme social, est en proie à de grandes difficultés liées aux évolutions du tourisme en général, mais surtout du fait de la gestion calamiteuse de la société SODISTOUR TOURISTRA, maintes fois relevée, sans succès, par nos représentants dans les sociétés civiles ou au sein de l'ANCAV. Aussi, l'annonce des graves difficultés financières de SODISTOUR ne nous a malheureusement pas étonnés, à la suite de quoi l'urgence était et reste de sauver les villages vacances, véritable bijou de patrimoine unique en France, même s'il s'en est trouvé dégradé.

Par jugement en date du 02/10/2023, le tribunal de commerce de Paris a prononcé l'ouverture de la procédure de Redressement judiciaire, avec période d'observation de six mois, de la société SODISTOUR TOURISTRA.

L'objectif de notre Fédération a été de créer toutes les conditions requises visant à sauver le patrimoine social des CSE. Rappelons que notre Fédération est la 2^{ème} au niveau de tous les investissements réalisés dans le pôle de Tourisme social en nombre de CSE et montants investis. Après discussion avec les autres Fédérations concernées et la Confédération, il a été décidé, sous le fondement de l'expérience réussie du transfert d'exploitation du Village Vacances de La Gaillarde apporté au pôle par l'ACCE PCUK, de construire une offre de reprise des 15 Villages Vacances, avec quatre opérateurs reconnus du Tourisme social (MILEADE, ARTES, Vacances LEO LAGRANGE, CEVEO). Les deux autres branches d'activités de SODISTOUR (agence de voyages, Tour-operator) ne font pas partie de l'offre de reprise.

Sans relâche, nous continuons à défendre notre dossier pour convaincre des administrateurs judiciaires de retenir notre dossier de reprise des Villages Vacances. Un Groupe de Travail a été mis en place par la CGT, visant à suivre au jour le jour l'évolution de la situation. Dans ce contexte, nous dépendons de la décision des Administrateurs judiciaires qui statueront lors d'une audience du tribunal de commerce fixée autour du 20 février prochain. Consécutivement à la décision du tribunal, le groupe SODISTOUR sera, ou non, mis en liquidation judiciaire.

Beaucoup de travail reste à accomplir pour que le tourisme social reste une réalité pour les travailleurs et travailleuses de nos branches professionnelles et plus largement. Depuis leur création, les congés payés ont été pour beaucoup synonymes de départ en vacances, d'évasion, de découverte de nouveaux horizons. Avec l'arrivée de ce nouveau droit, on a vu se développer le tourisme populaire et de masse.

La CGT, particulièrement notre Fédération, par le biais des comités d'entreprise créés après-guerre, s'est engagée dans la bataille pour ce droit aux vacances des salariés et de leurs enfants.

La mise en commun des patrimoines des différents CSE doit permettre leur maintien en activité, en dehors du tourisme marchand.

Des moyens financiers supplémentaires doivent être mis à disposition des salariés actifs et retraités pour faciliter l'accès aux vacances. ■



L'agenda

- 20 mars : CN UFR
- 25 au 29 mars : 43^{ème} Congrès de la Fédération à Port Leucate.
- 14 au 18 avril : 3^{ème} Congrès de l'UIS des retraités de la FSM à Athènes.

INTERNATIONAL

DÉCISION DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SUR LE GENOCIDE DU PEUPLE PALESTINIEN

Pour la première fois, Israël est officiellement reconnu coupable de faire peser le risque d'un génocide à Gaza.

Une décision symbolique qui constitue une défaite idéologique importante pour Israël, mais qui ne suffira pas à arrêter son offensive meurtrière. En conséquence, des mesures conservatoires sont exigées d'Israël, à savoir l'obligation de lutter contre toute incitation au génocide, l'obligation d'autoriser davantage d'aide humanitaire et l'obligation de rendre un rapport dans un mois sur la mise en œuvre de ces mesures.

Ce verdict de la Cour internationale de justice fait suite à sa saisine le 29 décembre 2023 par l'Afrique du Sud. Il ne concerne pas le fond de l'affaire, à savoir si Israël est oui ou non coupable de pratiques génocidaires, mais les mesures conservatoires d'urgence demandées par l'Afrique du Sud.

Pour autant, l'appel à un cessez-le-feu demandé par l'Afrique du Sud a été rejeté par la CIJ. Celle-ci, tout en reconnaissant la possibilité d'un génocide, refuse ainsi d'ordonner la suspension des combats. Surtout, bien que ces décisions soient contraignantes du point de vue légal, la CIJ n'a aucunement les moyens d'en imposer l'effectivité.

En ce sens, craignant une mesure de cessez-le-feu la veille du verdict, Israël avait déjà indiqué refuser de se conformer à la décision de la Cour.

L'insistance de Netanyahu et de l'armée israélienne Tsahal à poursuivre l'agression confirme totalement que l'objectif de l'agression contre Gaza est le génocide du peuple palestinien !

.....



« DESMICARDISER » LA FRANCE OU COMMENT A TERME SUPPRIMER LE SMIC ?

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a dit vouloir s'attaquer au problème des bas salaires et « **DESMICARDISER la France** ».

Derrière la formule de communiquant se cachent en fait de nouvelles attaques contre les bas salaires. Le nombre de salariés au SMIC est passé de 12 % des salariés du privé en 2021 à 17 % en 2023. Le gouvernement a donc bien continué à « smicardiser la France », au contraire de la formule du Premier ministre.

L'inflation a impacté ces salariés, à laquelle il faut ajouter tous les dispositifs d'allègement de cotisations sociales patronales pour soi-disant encourager la création d'emplois. 75 milliards par an d'argent public offert, au patronat, qui affaiblissent en même temps le budget de la Sécurité sociale, et permettent au gouvernement d'expliquer les dernières annonces qui

ont ou vont impacter les travailleurs : recul de l'âge de départ à la retraite, réduction de toutes les aides aux salariés les plus précaires, comme le durcissement des conditions du RSA, la suppression de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) dont bénéficient certains chômeurs en fin de droits, ou encore une nouvelle réforme annoncée de l'assurance chômage notamment ciblée contre les plus âgés. On peut s'attendre au même ton, comme on le voit déjà du côté d'un député macroniste proposant de « désindexer le SMIC ». Certains proposant de supprimer le SMIC pour négocier un salaire minimum par branche ou par territoire.

Derrière les formules sur la « désmicardisation », on prépare les travailleurs à la suppression du SMIC.

LA REVENDICATION DE NOTRE FEDERATION D'INDEXER LES SALAIRES ET LES PENSIONS SUR L'INFLATION EST PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITE. ■